

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 37176

présenté par
M. Dupont-Aignan

ARTICLE PREMIER

À l'aliéna 4, après le mot :

« retraite »

insérer les mots :

« par répartition ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les dispositions de l'alinéa 4 doivent affirmer le critère de la répartition, faute de quoi les objectifs de ce système universel pourraient être élargis à des assurances privées dans le futur.